CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E89221** **VALABLE JUSQU'AU** **08/12/2027**

ÉDITÉ LE 06/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1989

Raison sociale : BARRET CHANTIERS GANATHAINS

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 28/10/2026

Capital : 150 000

500 RUE DES JONCHERES
69730 GENAY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LYON

Siret : 349 423 350 00025

Code NACE : 4312A

Numéro caisse de congés payés : 49236G

Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 74852901

Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 74852901

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Téléphone : 04 72 08 91 30 **Fax :** 04 78 91 39 35

Portable : 06 07 03 56 54

Responsabilité légale :
BARRET DANIEL GÉRANT

Site Internet :

E-mail : contact@eurl-bcg.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 435 551 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1111	Démolition - déconstruction (Technicité courante)	9	09/12/2025
1311	Terrassements - fouilles (Technicité courante)	9	09/12/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 06/11/2026 15:44

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.